Procès-verbal de la réunion du B.P. du 23.7.1971.

Présents: J.Blume, J.Debrouwere, C.Renard, F.Van den Branden, L.Van Geyt.

- Revendications des services publics: à la rentrée de septembre, pousser à la définition de programmes sectoriels par les assemblées syndicales.
- Communiqué du B.P.: dénoncer le plan gouvernemental qui consiste à créer, au sein du Parlement, trois assemblées sans exécutifs régionaux, le pouvoir central conservant toutes ses prérogatives (Van Geyt).
- Cinquantenaire du parti:
 - L'affiche sera tirée sur la base d'une répartition prévoyant 1.000 ex. pour Bruxelles et 1.000 pour Anvers. Le reste en proportion.
 - Il sera demandé au service commercial de prévoir un point de vente à la fête de la presse pour l'édition du D.R.Clandestin.

=======

Communiqué de presse.

Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique a examiné le bilan des derniers travaux parlementaires.

Tout en formulant les plus expresses réserves sur les conditions dans lesquelles, à la faveur de la bousculade de fin de session, le gouvernement a obtenu le vote d'une série de loi-cadres lourdes de conséquences - notamment en ce qui c acerne les enseignements secondaire et supérieur - le Bureau Politique s'est préoccupé essentiellement du premier paquet de lois communautaires, votées par les deux Chambres sous le signe de l'entente restaurée des trois partis traditionnels.

Le Bureau Politique constate que, contrairement aux intentions proclamées lors de la revision de la Constitution, ces lois comportent, tant en matière d'autonomie culturelle", que de fixation du statut de l'agglomération et de la périphérie bruxelloises, un minimum de décentralisation des compétences et des moyens vers les régions et un maximum de concentration du pouvoir de fait entre les mains de l'Exécutif central, c'est-à-dire, du gouvernement, de la haute administration, et des groupes de pression liés au grand capital national et international qui les conditionnent.

Il résulte d'ailleurs d'indiscrétions précises et concordantes, que les chefs de file de la coalition C.V.P.-P.S.C.-P.S.B. au pouvoir, se préparent de concert avec les dirigeants conservateurs et unitaristes du P.L.P., à soumettre aux Chambres, après la rentrée, un projet de "loi régionale" (destiné, selon l'article 107 quater de la Constitution à doter la Flandre, la Wallonie et Bruxelles d'organes représentatifs dotés de pouvoirs réels) s' inspirant des mêmes principes fondamentalement centralisateurs et anti-démocratiques.

C'est pourquoi, le Bureau Politique met en garde contre la persistance, notamment dans les milieux socialistes et chrétiens partisans, tout comme les communistes, d'une réforme régionale véritable, de l'illusion selon laquelle la politique menée par le gouvernement, en s'appuyant sur un tripartisme "aménagé" favoriserait la réalisation de cette réforme.

Seule, la relance de l'action unie ou convergente de l'ensemble des forces qui, dans les trois régions, aspirent à doter cellesci de pouvoirs réels, pourra contraindre le gouvernement à s'engager réellement dans cette voie, plutôt qu'à mener à son terme un aménagement des structures de l'Etat qui vise, en fait, le résultat inverse.

Bruxelles, le 23 juillet 1971 Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique

Persmededeling. bilan onderzocht van de jongste parlementaire werkzaamheden. het hoger onderwijs.

Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België heeft het

Het Bureau maakte het grootste voorbehoud betreffende de voorwaarden onder dewelke de regering, gebruik makend van de overhaasting van het einde der zittijd, de stemming wist te verkrijgen van een reeks kaderwetten met vérstrekkende gevolgen, o.m. wat betreft het sekundair en

Het Bureau heeft echter vooral de aandacht gewijd aan het eerste pakket van kommunautaire wetten dat door beide Kamers werd goedgekeurd in het teken van de herstelde verstandhouding tussen de drie traditionele partijen.

Het Bureau stelt vast dat, in tegenstelling met de bedoelingen die werden vooropgesteld ten tijde van de Grondwetsherziening, de wetten inzake "kulturele autonomie"en bepaling van het statuut van de Brusselse agglomeratie en van haar randgebied, een minimum inhouden aan decentralisatie van bevoegdheden en middelen naar de gewesten en een maximum van feitelijke machtskoncentratie ten gunste van het Centraal Uitvoerend Gezag, m.a.w. van de regering, van de hogere administratie en van de met het nationale en internationale grootkapitaal verbonden drukkingsgroepen die hen overwegend beinvloeden.

Te oordelen naar hetgeen men van hogerhand liet uitlekken bereiden de vooraanstaanden van de bewindvoerende C.V.P.-P.S.C.-B.S.P.-koalitie zich trouwens voor om, in overeenstemming met de behoudsgezinde en unitaristische P.V.V.-leiders, na de zomervakantie bij het Parlement een ontwerp in te dienen van "gewestelijke wet" (in toepassing van artikel 107 quater van de Grondwet, dat voorziet in de oprichting van representatieve organen met reële bevoegdheid voor Vlaanderen, Wallonië en Brussel). dat zou steunen op dezelfde fundamenteel centraliserende en ondemokratische beginselen.

Het Bureau waarschuwt dan ook voor de illusie, die nog steeds heerst in die socialistische en kristelijke kringen welke, evenals de kommunisten, voorstanders zijn van een werkelijke regionale hervorming. -illusie volgens dewelke de politiek die de regering voert, op basis van een "aangepast" driepartijensisteem, de verwezenlijking van dergelijke hervorming zou in de hand werken.

Alleen de hervatting van de eensgezinde of konvergerende aktie van alle krachten die, in de drie gewesten, streven om aan deze laatste reële macht te verlenen, zal bij machte zijn om de regering te verplichten waarlijk deze richting in te slaan, i.p.v. door te gaan met een aanpassing van de Staatsstrukturen die in feite het omgekeerde doel nastreeft.

> Brussel, 23 juli 1971 Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

Avenue de Stalingrad, 29 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 23 juillet 1971

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

Chers camarades,

Le Bureau Politique se réunira le

VENDREDI, 30 JUILLET PROCHAIN A 10 H

au siège central du Parti.

A l'ordre du jour : - les affaires en cours.

Fraternellement,

C.RENARD Secrétaire National Procès-verbal du B.P. du 30.7.1971.

Présents: De Coninck, Debrouwere, Van Geyt, Van den Branden.

- Lettre du P.C. de Grande-Bretagne: initiatives pour participation à un meeting international au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché Commun (septembre). Debrouwere répondra : accord de principe.
- Bilatérale PCB-PCUS: Debrouwere a reçu réponse: accord de principe de la part de l'URSS.

 Debrouwere fait rapport sur son entretien avec un représentant du PCUS sur situation au Soudan voyage Nixon en Chine.

 Reprendra l'exposé devant B.P.complet.
- Grève Bell-Téléphone: lundi 2 août fin des congés. Reprise grève?
 De Coninck ira à l'usine de Geel. Withages à Anvers.

Communiqué.

Les communistes belges s'inclinent avec respect devant la mémoire du camarade Abdel Khalek Mahjoub, secrétaire général du Parti Communiste soudanais, assasiné sur l'ordre du dictateur Noemeiry, après un simulacre de procès qui compromettra à jamais les actuels dirigeants soudanais.

Le camarade Mahjoub a ainsi partagé le sort réservé à Chafei El Cheikh, secrétaire général des syndicats soudanais et vice-président de la Fédération Syndicale Mondiale, et à nombre d'autres communistes, progressistes et patriotes véritables, qui ont été victimes de la répression sanglante exercée ces derniers jours par Noumeiry et les siens.

Non seulement le peuple soudanais, mais aussi le monde arabe en lutte pour son indépendance, pour sa libération du joug impérialiste et féodal, pour son émancipation politique et sociale, perdent en eux des dirigeants de grande valeur et respectés de tous.

C'est dans leur esprit que les meilleurs fils des peuples arabes poursuivront la lutte, y compris là où aujourd'hui, des forces nationalistes réactionnaires essaient de reprendre le dessus.

Abdel Khalek Mahjoub, Chafei El Cheikh, leurs camarades et amis soudanais, les combattants palestiniens victimes de la répression d'extrême-droite, resteront des exemples pour le mouvement de libération arabe.

Le Parti Communiste de Belgique continuera à honorer leur mémoire. Il présente au Parti Communiste Soudanais, ses plus profonds sentiments d'affliction et de solidarité.

Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique appelle tous les communistes belges et toutes les organisations du parti à se joindre à lui pour traduire ces sentiments de façon appropriée.

Le Bureau Politique du P.C.B. Bruxelles, le 30 juillet 1971.

Persmededeling.

De Belgische kommunisten buigen zich diep voor de herinnering van kameraad Abdel Khalek Mahjoeb, algemeen sekretaris van de Soedanese Kommunistische Partij, vermoord op bevel van de diktator Noemeiry, na een schijnproces dat een onuitwisbare smet zal werpen op de huidige Soedanese machthebbers.

Kameraad Mahjoeb heeft aldus het lot gedeeld van Chafei El Cheikh, algemeen sekretaris van de Soedanese vakbeweging en ondervoorzitter van het Wereldvakverbond, en van reeds vele andere Soedanese kommunisten, progressisten en ware patriotten, welke ten offer vielen aan de bloedige repressie die Noemery en de zijnen in deze dagen over Soedan doen heersen. In hen verliezen niet alleen het Soedanese volk, maar ook de naar vrijheid, ontvoogding van imperialisme en feodalisme, en naar sociale en politieke rechtvaardigheid strevende Arabische wereld, alom geëerbiedigde en waardevolle leiders. In hun geest willen de beste zonen der Arabische volkeren de strijd verder voeren, ook daar waar vandaag reaktionair-nationalistische krachten pogen opnieuw de overhand te nemen.

Abdel Khalek Mahjoeb, Chafei El Cheikh, hun Soedanese kameraden en vrienden, de gevallen Palestijnse vrijheidsstrijders, zullen lichtende voorbeelden blijven voor de gehele Arabische ontvoogdingsbeweging.

De Kommunistische Partij van België zal hun aandenken hoog in ere blijven houden. Zij biedt de Soedanese Kommunistische Partij haar diepste gevoelens van eerbied en solidariteit aan.

Het Politiek Bureau der Kommunistische Partij van België roept alle Belgische kommunisten en alle partij-organisaties op, in de komende dagen aan deze gevoelens op de gepaste wijze uiting te geven.

Het Politiek Bureau van de K.P.B. Brussel, 30 juli 1971.

Août 1971

BPAS_1871-08

PB 19 PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29 1000 BRUXELLES.

Bruxelles, le 2 août 1971.

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE.

Chers camarades,

La prochaine réunion du Bureau Politique aura lieu le

VENDREDI. 6 AOUT A 10 H.

au siège central.

Ordre du jour : Affaires en cours.

Fraternellement,

Jef TURF

Procès-verbal du B.P. du 6.8.1971.

Présents: De Coninck, Dussart, Turf.

Commémoration Lahaut - Burnelle.

Dépôt de fleurs aux tombes des deux camarades - délégation de la fédération liégeoise + un ou deux membres du B.P., mercredi: 18 août à 15 H.

Presse: R.V. et D.R. reparaitront sur 24 pages à partir du 19 et du 20. Note a été envoyée aux fédérations.

Commission élargie des enseignants: Lundi, 30 août à 15 H : examen de la lutte revendicative en préparation. La commission se réunira sous la présidence de J. Turf.

========

Fin septembre: réunion des universitaires.

Delimen

VENTE MILITANTE du D.R./R.V.

	moyenne ler trimestre	moyenne 2ème trimestre	29-30/7/71	5-6/8/71
Antwerpen	1.162	1.153	1.019	1.044
Limburg	22	18	10	10
N. Brabant	134	139	124	124
Mechelen	34	28	26	26
Gent	481	477	452	452
Ronse	84	70	59	59
Brugge	33	33	29	29
Oostende	101	102	94	93
Kortrijk	147	214	157	158
Roeselare	92	85	85	85
Wervik	100	125	98	94
Dender	838	861	790	827
Totalen	3.228	3.305	2.943	2.998
Borinage	765	724	555	645
Charleroi	950	920	737	865
Centre	305	366	242	247
Thudinie	120	115	95	95
Tournai	951	. 940	936	1.027
Liège	1.320	1.293	852	971
Huy	151	147	150	182
Ourthe-Amb]	1. 122	114	109	109
Verviers	99	113	59	59
Luxembourg	6	5	14	14
Namur	96	107	116	116
Bruxelles	952	924	784	950
Brabant Wal	11. 300	271	249	249
Totaux	6.137	6.039	4.898	5.529

2	2-13/8/71	19-20/8/71	26-27/8/71	2-3/9/71
	1.037	1.039	1.042	1.070
	10	10	10	10
	151	146	166	147
	26	26	26	26
	454	501	503	510
	46	46	46	58
	29	29	29	29
	91	90	140	89
	152	152	152	137
	82	82	82	82
	94	94	96	96
	816	870	867	828
	2.988	3.085	3.129	3.082
	549	592	652	711
	862	879	887	865
	294	294	294	325
	95	95	. 95	95
	1.047	1.050	1.057	1.047
	1.040	981	1.016	1.034
	182	182	193	181
	109	109	109	111
	59	94	94	93
	14	14	14	14
	116	116	115	117
	952	953	948	1.020
	254	254	256	242
	5.573	5.613	5.730	5.855
	8.564	8.698	8. 859	8.937

*

Fédérations	fin assist	fin a out 1	an 31.12.	nouveaux
Exclusive and an exception of the second	fin about 1971	1970	1970	en 1971
BORINAGE		.10.28.	.1049	8.1
	3.0.1		3.2.6	2.1
ERABANT WALLON	3.3.6	312	321	5.2
	Q84	1.080	.11.25	101
	464	436	4.6.1	72
	13.03	1602	.1675	14
	60	6.7.	68	3
	131 *	204(31/3)	226	20
OURTHE-AMBLEYE	129	139	141	1.9
	264	249	249	45
	9.3.3	029	9.6.3	79
	273	210	290	22
	1			
	6.190	.6.629	6.894	6.2.9
			Linear Harri	
	824	8.7.1	991	3.8
	6.37	649	664	3.5
	4.0.5	412	424	3.1
	8.3. *	8 1 (3.1/7)	8.2	14
	1.8.3. *	205		1.0
N. PET-VLAANDEREN Z. W. Vlaanderen	1.4.1	139	259	29
	2542	2606	9.677	1.67
		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		
	9.5.8	924		6.2
	0600	10.150	10.528	8.5.8
retain the relation of the relations of	-1	1-1-1-1-1-1-1-1		

	Abor	nemen	ts po	staux	3 mais	Abonnements populaires						
	Chifpe de base 1er brimestre	2 eme trimestre fin juin	différence	3 ime trimestre 15 avit	différence	Chiffre cle base	seine trimestre Lin juin	difference	3 Eme trimestre 15 avoit	difference		
BORINAGE	132	126	- 6	125	- 7	93	92	- 1	83	- 10		
BRABANT WALLON	87	116	+ 29	113	+ 26	70	81	+ 11	80	+ 10		
BRUXELLES	112	120	+ 8	172	ALC: CHIEFE	28	3 3	+ 5	48	+ 20		
CENTRE	74	75	+ 1	83	+ 9	9	7	- 2	6	- 3		
CHARLEROI	156	154	- 2	156	Nacionalitis	207	187	- 20	182	- 25		
LUXEMBOURG	21	17	- 4	16	- 5			and the last				
HUY	184	177	- 7	174	_ 10	38	39	+ 1	31	- 7		
LIEGE	377	347	- 30	337	- 40	121	128	+ 7	115	- 6		
OURTHE-AMBLEVE	23	24	+ 1	28	+ 5	11	11	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	11			
NAMUR	39	37	- 2	42	+ 3	19	20	+ 1	25	+ 6		
THUDINIE	55	52	- 3	55		16.	13	- 3	13	- 3		
TOURNAI	233	232	- 1	226	- 7	168	167	- 1	151	- 17		
VERVIERS	65	63	- 2	61	- 4	4	4	C) and Million	4			

LE DRAPEAU ROUGE

	Abo	nneme 6 MO	nts po IS	1		Abonnements postaux 12 MOIS							
	Chiftee de lase	2 in trimestre	diffeence	3 sine to		difference	Chiffy de base	2 ine trinestre	100.1	difference	3 ème trimestre 15 août	1.00.1	outres
BORINAGE	9	10	+ 1	14	+	5	25	26	+	1	30	+	5
BRABANT W.	8	8		8			15	17	+	2	21	+	6
BRUXELLES	39	46	+ 7	44	+	5	232	246	+	14	258	+	26
CENTRE	1	3	+ 2	17	+	16	7	7		_	8	+	1
CHARLEROI	9	10	+ 1	15	+	6	54	63	+	9	63	+	9
LUXEMBOURG	3	6	+ 3	13	+	10	3	3			4	+	1
HUY	10	10		10		_	16	16		_	16		
LIEGE	37	40	+ 3	41	+	4	93	93		_	96	+	3
OURTHE-A.	6	7	+ 1	12	+	6	8	9	+	1	9	+	1
NAMUR	8	9	+ 1	12	! +	4	15	15			16	+	1
THUDINIE	6	6		6			6	5	_	1	6		_
TOURNAI	18	18		20	+	2	30	32	+	2	33	+	3
VERVIERS	11	11		9	-	2	. 8	10	+	2	12	+	4

	VOLKS	ABONNE	Pos	POSTABONNEMENTEN 3 MAAND							
	Basisiyer 1º trimester	2 timester tot eind juni	Verschil	3e trimester tot eind september	Verschil	Basiscyfer 15 trimeter	2º trimester	Terchil	3e primerter tot eind septembu	Verschil	
ANTWERPEN	258	252	- 6	242	-16	75	74	- 1	71	- 4	
BRUGGE	22	23	+ 1	23	+ 1	7	5	- 2	5	- 2	
OOSTENDE	17	18	+ 1	18	+ 1	14	14		15	+ 1	
ROESELARE	4	3	- 1	3	- 1	0	0	_	0		
DENDER	239	231	- 8	218	-21	58	61	+ 3	74	+16	
GENT	210	203	- 7	214	+ 4	58	61	+ 3	63	+ 3	
KORTRIJK	90	90		86	- 4	17	17		23	+ 6	
MECHELEN	31.	31		31		14	12	- 2	13	- 1	
LIMBURG	7	7	-	7		62	59	- 3	72	+10	
N-BRABANT	40	35	- 5	32	- 8	18	19	+ 1	20	+ 2	
	POST	ABONNE	MENTEN	6 MAA	ND	POSTABONNEMENTEN 12 MAAND					
ANTWERPEN	16	18	+ 2	15	- 1	92	104	+12	111	+19	
BRUGGE	1	2	+ 1	1		15	16	+ 1	16	+ 1	
OOSTENDE	5	6	+ 1	8	+ 3	20	21	+ 1	21	+ 1	
ROESELARE	0	0		0		1	1		1		
DENDER	7	7		9	+ 2	28	28		28		
GENT	4	5	+ 1	11	+ 7	44	46	+ 2	51	+ 7	
KORTRIJK	3	3	_	8	+ 5	17	17		17		
MECHELEN	3	4	+ 1	3		13	15	+ 2	15	+ 2	
LIMBURG	3	6	+ 3	2	- 1	13	12	- 1	13		
N-BRABANT	7	7	_	8	+ 1	22	22		22		

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29 1000 BRUXELLES.

Bruxelles, le 9 août 1971.

Aux membres du Bureau Politique

Cher camarade,

Le Bureau Politique se réunira le

VENDREDI, 13 AOUT prochain à 10 H

au siège central du Parti.

A l'ordre du jour : Affaires en cours.

Fraternellement,

J. TURF

Triège, le 12 août 1971. DEJACE Théo Ancien Sénateur Conseiller Communal Rue du Snapeux, 21 4000 LIÈGE - Tél. 52.54.84 Belgique Colain Conservent, (Mon cher Brbain, Vermanent à la Téderation trègéoise Prin que nous altendion prochais nement la retour des hévauts et le tour je vivis utile de te faire sa voir donnent se dessine la présent la question des permanents à trège. (d'autant plus que Deleroix m'a the une lettre que la lui as envoyer à a supet 1) Nous cherchions ær remplacer Francise Fusch comme dactylo. Best facit: nous acons engage une jeune diplômée, sortant des éliptes. Elle Host commencer le per septembre 1971. Mais nons devons être assurés de votre 2) Nous cherchions un permanent politique pour aider heraus, surtout dans le trahart oux entreprises. Marcel Bergen membre du CCfel du C-F, de devenir de permanent.

tout de suite pour plasiteurs haisters.

Mais lui els sa fermes ont été coup
sur coup victimes de leur action ordrière

Au Coup victimes de leur action ordrière

Aujourd'hui Marcel Bergen, hioncie a Thoenix. Aluminium la annoneix du côte patronal qu'il prepart emploi de sermagent de let Fédération pet parts du 11º octobre, date jusqu'à faquelle il par mois part son usine. Some faith it travaillers comme permanent awant le 1er octobre Il a fait ses preuves dans le travail aux entresprises de pla Houte Meuse et il connaît ha rédération. côté engage Delcroix à commencer à hièges de 15 septembre. Que faire? ferant objection a Delevery Mais proità go candidats à une place. possibilité ple libérer hevaux à hiege? Personnellement je crois que ca pourrait serfaire si nous avous ces 2 permanents plus pla daityle et Bombard pour les machines. un steu moint de ma personne de pager Réponse à la tedération seens trop tarder

	Abon	nemen	ts pos	taux	3 mois	Abonnements populaires						
	Chifpe de base 1er trimestre	2 ime trimestre fin juin	différence	3 ime trimestre 15 a oùt	difference	Chiffre de borse 1er trimestre	seine trimestre fin juin	difference	3 ine trimestre 15 août	difference		
BORINAGE	132	126	- 6	125	- 7	93	92	- 1	83	- 10		
BRABANT WALLON	87	116	+ 29	113	+ 26	70	81	+ 11	80	+ 10		
BRUXELLES	112	120	+ 8	112	estacido de la composição	28	33	+ 5	48	+ 20		
CENTRE	74	75	+ 1	83	+ 9	9	7	- 2	6	- 3		
CHARLEROI	156	154	- 2	156	_	207	187	- 20	182	- 25		
LUXEMBOURG	21	17	- 4	16	- 5		_	envisore.		Marie man		
HUY	184	177	- 7	174	_ 10	38	39	+ 1	31	- 7		
LIEGH	377	347	- 30	337	- 40	121	128	+ 7	115	- 6		
OURTHE-AMBLEVE	23	24	+ 1	28	+ 5	11	1.1	_	11			
NAMUR	39	37	- 2	42	+ 3	19	20	+ 1	25	+ 6		
THUDINIE	55	52	- 3	55		16.	13	- 3	13	- 3		
TOURNAI	233	232	- 1	226	- 7	168	167	- 1	151	- 17		
VERVIERS	65	63	- 2	61	- 4	4	4	12 a.a.	4			

.

	Abo	onneme 6 MO	ents po	staux	1	Abonnements postaux 12 MOIS							
	Chiffre de lase	2 in timestre	difference	3 in timestr 15 and		difference	Chiffee de base 15 trimestre	2 ime trimestre	100.1	difference	3 cme trimestre	,00.1	outrees
BORINAGE	9	10	+ 1	14	+	5	25	26	+	1	30	+	5
BRABANT W.	8	8		8		_	15	17	+	2	21	+	6
BRUXELLES	39	46	+ 7	44	+	5	232	246	+	14	258	+	26
CENTRE	1	3	+ 2	17	+	16	7	7		-	8	+	1
CHARLEROI	9	10	+ 1	15	+	6	54	63	+	9	63	+	9
LUXEMBOURG	3	6	+ 3	13	+	10	3	3		_	4	+	1
HUY	10	10		10			16	16		_	16		_
LIEGE	37	40	+ 3	41	+	4	93	93			96	+	3
OURTHE-A.	6	7	+ 1	12	+	6	8	9	+	1	9	+	1
NAMUR	8	9	+ 1	12	+	4	15	15			16	+	1
THUDINIE	6	6		6		_	6	5	-	1	6		_
TOURNAI	18	18		20	+	2	30	32	+	2	33	+	3
VERVIERS	11	11	-	9	-	2	8	10	+	2	12	+	4

COMMUNIQUE

La décision prise par l'administration Nixon de laisser "flotter" le dollar et d'imposer une surtaxe de 10% à l'entrée aux Etats-Unis des marchandises produites dans les autres pays, démontre l'ébranlement du système financier capitaliste dont le dollar se trouve au centre.

Au-delà de la remise en cause du système monétaire international des pays capitalistes, déjà dégradé, cette décision confirme non seulement le délabrement financier et économique, mais aussi politique, du système capitaliste.

La crise du capitalisme monopoliste d'Etat n'est plus à nier.

§ § §

Le financement des dépenses de guerre inhérentes à l'impérialisme américain et notamment celles de la guerre au Vietnam a sapé le dollar et toutes les monnaies capitalistes liées à celui-ci.

L'administration Nixon cherche une issue à la crise dans laquelle elle a entraîné les U.S.A.

Le plan Nixon ne vise rien d'autre qu'à rejeter une partie du chômage aux Etats-Unis sur les autres pays capitalistes, y compris le nôtre. Les mesures prises par l'administration américaine provoqueront aussi dans notre pays une détérioration de la situation économique, stimuleront l'inflation et se répercuteront sur le pouvoir d'achat des travailleurs.

Les monopoles capitalistes, ceux d'outre-Atlantique et ceux d'ici, rivaliseront entre eux pour rejeter les frais de cette opération sur le dos des salariés et appointés.

Et à aucune des opérations monétaires qui suivront en cascade, la recette miraculeuse ne sera présente.

Il appartiendra aux travailleurs et à leur organisations de s'unir contre la politique néfaste des monopoles capitalistes, contre le gouvernement et les hommes politiques à leur service, en exigeant le retrait des troupes américaines du Vietnam, en développant une action vigoureuse pour le maintien de l'emploi et la défense du pouvoir d'achat.

Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique.

Bruxelles, le 17 août 1971.

MEDEDELING

De beslissing die de Nixon-administratie nam, om de dollar de laten "vlotten" en een extra-taks van 10 % op te leggen aan de invoer in de Verenigde Staten van vreemde waren toont aan hoezeer het kapitalistisch financieel stelsel waarvan de dollar de centrale plaats inneemt, wankelt.

Deze beslissing bevestigt niet alleen het feit dat het internationale monetaire stdsel der kapitalistische landen, dat toch al ondermijnd was, in vraag gesteld wordt, maar ook de zeer diepgaande financiële, ekonomische en ook politieke ontreddering van het kapitalistische sisteem.

De krizis van het Staatsmonopolistisch kapitalisme kan niet langer ontkend worden.

§\$§

De financiering van oorlogsuitgaven eigen aan het Amerikaans imperialismen namelijk deze van de oorlog in Vietnam heeft de dollar en alle ermee verbonden kapitalistische munten ondermijnd.

De administratie Nixon zoekt een uitweg voor de krizis waarin ze de USA heeft gestort.

Het plan Nixon wil niets anders dan een deel van de werkloosheid van de Verenigde Staten op de andere kapitalistische landen, het onze inbegrepen, afwentelen.

De maatregelen van de Amerikaanse administratie zullen ook in ons land een verslechtering van de ekonomische situatie veroorzaken, de inflatie stimuleren en zich uitwerken op de koopkracht der werkers.

De kapitalistische monopolies, die van over de Atlantische Oceaan en die van hier zullen om ter hardst de kosten van deze operatie afschuiven op de rug van de loon- en weddetrekkenden.

En bij geen enkele van de monetaire operaties, die als in een eskalatie elkaar gaan opvolgen, zullen de wonderbare oplossingen aanwezig zijn.

Het zal de taak van de werkers en hun organisaties zijn zich te verenigen tegen de noodlottige politiek der kapitalistische monopolies, tegen de regering en de politici die in hun dienst zijn, door de terugtrekking der Amerikaanse troepen uit Viëtnam te eisen, door het ontwikkelen van een krachtdadige aktie voor het behoud van de werkgelegenheid en de verdediging van de koopkracht.

Het Politiek Bureau van de Kommunistische Partij van België. Brussel, 17 augustus 1971. PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE Avenue de Stalingrad, 29 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 17 août 1971

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

Chers Camarades,

Le Bureau politique se réunira le

VENDREDI 20 AGOT 1971 A 10 HEURES.

A l'ordre du jour s

- 1) La crise monétaire.
- 2) Echange de vues sur position du Conseil général du P.S.B. en matière politique étrangère.

Bien cordialement,

A. DE CONTINCE J. TURF.

Procès-verbal Bureau Politique du 20/8/1971

Présents : De Coninck, Levaux, Turf.

Excusés: Blume, Coussement, Debrouwere, Drumaux, Glineur, Renard, Dussart, Van den Branden, Van Geyt.

- Crise monétaire

- édition d'un tract explicatif (court et simple) et à sortir très rapidement.
 - Propositions : pas de blocage des sakires ni des lois sociales
 - pas de cadeaux de l'Etat aux entreprises menacées de difficultés sans garanties
 - nécessité d'une réorientation de la politique extérieure belge notamment par amélioration commerce avec les pays socialistes
 - faire un effort d'action vers les entreprises qui subiront le contre-coup de la situation : sans attendre que les effets se soient produits (Sidérurgie - Cockerill - Sidmar - F.N.)
 - Verreries
 - Tapis (Tournai Courtrai St-Nicolas)
 - Turf présentera un projet lundi matin.

- Politique extérieure du P.S.B.

- prévoir au BP du 4/9 un rapport introductif d'analyse de la récente résolution (Debrouwere ou Terfve).

- Préparation campagne électorale

- à discuter à un prochain B.P. (notamment le thème central)
- examiner au prochain Secrétariat la préparation des Congrès fédéraux (pour la 2e quinzaine de novembre) à fixer comme étape pour la campagne électorale.

- Demande d'entrevue des Trotzkystes

avis favorable pour une réunion de contact mais surseoir à toute exécution en attendant une discussion plus élargie avec d'autres membres du B.P.

CONSEIL GENERAL DU 12 JUIN 1971

SECURITE, DETENTE, COOPERATION

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE BUREAU EN SA SEANCE DU 12 JUILLET 1971

Le Conseil général, réuni le 12 juin 1971, a délibéré au sujet des problèmes qui conditionnent la sécurité et la détente, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et leur coopération dans tous les domaines (1).

Le socialisme a toujours considéré la lutte pour la paix comme une de ses raisons d'être.

Il n'a cessé de combattre les divers facteurs de guerre, notamment : le nationalisme, le militarisme, le fascisme, le racisme et le capitalisme.

Partout dans le monde, les socialistes défendent les causes indissociables de la liberté et de la justice contre toutes les formes d'exploitation, d'oppression et de fanatisme et contre les politiques de force qu'elles inspirent.

Le Conseil général souligne que l'unité européenne, à laquelle il a consacré sa précédente session, ne doit pas être considérée comme une fin ultime, mais comme un moyen de renforcer les idéaux de paix et de progrès humain, pour les propager dans l'Europe entière et dans les autres continents, en dehors de toute sujétion à l'égard des plus grandes puissances de l'Ouest et de l'Est.

Le socialisme démocratique a ses vues propres sur la situation internationale

Le fait d'être des citoyens d'un petit pays ne peut empêcher les militants socialistes d'exprimer leurs vues sur l'ensemble de la situation internationale.

Aujourd'hui, vis-à-vis de l'opinion publique mondiale, l'Internationale socialiste a plus que jamais le devoir d'affirmer clairement que le socialisme démocratique n'accepte d'être à la remorque ni du néo-capitalisme, ni du communisme autoritaire.

Si certains semblent avoir admis que le socialisme démocratique n'est plus capable d'être le moteur d'une politique internationale véritablement progressiste, il est temps de mettre fin à cette croyance pessimiste.

Des solutions originales et scientifiquement valables

En fait, seul le socialisme démocratique est encore capable d'offrir au monde des solutions scientifiquement valables.

⁽¹⁾ Le présent projet fait suite à la résolution du 27 mars 1971, relative à la Construction Européenne.

- 2 -Il faut affirmer clairement que la théorie léniniste sur le caractère inévitable de la guerre impérialiste, est une position fataliste, inacceptable pour un socialiste démocrate, comme pour tout homme raisonnable, dans un monde qui vit constamment, du fait des armes nucléaires, sous la menace de destruction totale. D'autre part, si la coexistence peut certes faire gagner un temps précieux pour éviter la guerre, il ne faut cependant pas se dissimuler qu'à longue échéance cette coexistence de régimes opposés doit mener, ne fût-ce que par accident, à la catastrophe. Sans se désintéresser d'aucune proposition concrète en matière de détente, de désarmementou de solidarité effective avec le Tiers Monde, le P.S.B. et avec lui l'Internationale socialiste, doivent s'inspirer dans leur action du principe de la nécessaire convergence des systèmes économico-sociaux et de la recherche d'une économie optimale à la mesure de l'homme, sans négliger la lutte pour l'émancipation et l'autodétermination des peuples. Ce sont ces idées qui entraîneront l'action efficace des jeunes générations pour préparer l'avenir. La démocratisation des régimes communistes s'impose accordant aux travailleurs une participation plus large dans toutes les structures sociales. Dans le monde capitaliste, il faut réaliser une démocratie plus intense à tous les niveaux. La recherche de la convergence et de l'économie optimale ne doit nullement mener à une uniformité qui ne tiendrait pas compte des acquis historiques, culturels et géographiques. La tâche est énorme, mais elle est à la mesure de la volonté inébranlable d'un socialisme véritablement démocratique et sincèrement pacifique. I.- TIERS MONDE 1.- Situation Sans méconnaître l'action accomplie dans l'assistance aux pays en voie de développement, le Conseil général constate : - que le Tiers Monde est en état de paupérisation croissante; - que l'écart ne cesse de grandir entre les niveaux de vie des peuples pauvres et des nations prospères; - que les termes de l'échange se détériorent au détriment du Tiers Monde et que ses dettes s'alourdissent; - que l'aide extérieure se réduit et que la dépendance économique sinon politique, s'accentue; - que la démographie explosive de nombreux pays déjà surpeuplés suscite de redoutables problèmes. 2.- Propositions de l'Internationale socialiste Le Conseil général fait siennes les propositions de l'Internationale élaborées avec le concours de Jan TINBERGEN, Prix Nobel 1969, et qui suggèrent notamment: ../..

1°) de supprimer progressivement les droits de douane sur les produits en provenance des pays en développement; 2°) de stabiliser par des conventions mondiales les niveaux de prix des matières premières; 3°) de créer des systèmes de compensation pour parer à la détérioration des termes de l'échange; 4°) de s'attaquer d'urgence aux problèmes du financement concerté du commerce international avec le Tiers Monde. 3.- Propositions du Conseil général A ces diverses propositions, le Conseil général joint celles qui suivent: A.- Mettre en place graduellement une solidarité financière fondée sur des contributions des Etats membres de 1'O.N.U. qui seraient proportionnelles au revenu national de chacun d'eux. - Réaliser une ouverture plus large du marché européen aux produits en provenance du Tiers Monde. - Soutenir les mouvements progressistes, ouvriers et paysans, et les gouvernements du Tiers Monde qui poursuivent des réformes structurelles de l'organisation agraire, de la fiscalité, de l'ordre social et du régime des entreprises. B.- Alléger le fardeau des dettes par des moratoires et des prêts à long terme en faveur des pays en voie de développement et promouvoir les prêts à long terme, éventuellement gagés sur des stocks de matières premières. C .- Améliorer les modalités de l'aide, en évitant le saupoudrage et la recherche de clientèles, et en mettant l'accent sur l'assistance technique et la scolarisation professionnelle. D.- Contrôler mieux qu'à présent l'usage qui est fait de l'aide. E.- Favoriser la coordination des aides publiques et privées et l'assistance multinationale. Organiser sur des bases plus stables une politique commune européenne. F.- S'efforcer, en dépit des échecs subis jusqu'à ce jour, de conjuguer et de coordonner certains apports économiques de l'Ouest et de l'Est. G.- Arrêter le trafic des armes à destination des pays pauvres. La moyenne globale des dépenses annuelles de ces pays en achats d'armements s'élève à 19 milliards de dollars. H .- Affirmer un ensemble de préalables politiques : condamnation des politiques de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud, du Portugal ... Inscrire au budget de l'Etat, à l'instar de la Suède et des Pays-Bas, des crédits destinés à soutenir humanitairement les mouvements de libération nationale de l'Afrique méridionale. ../..

4 .-I .- Les Etats occidentaux ne devraient pas demeurer plus longtemps indifférents et passifs devant les graves violations dont certains gouvernements se rendent coupables. Ils doivent éviter que l'assistance apportée aux pays en voie de développement aide des gouvernements oppresseurs à se maintenir au pouvoir. J .- Favoriser la maîtrise de la démographie. Il s'agit, selon les termes du Comité mondial de planification de l'ONU, "de diffuser largement les informations et d'assurer les facilités appropriées". L'Assemblée Générale des Nations Unies devrait consacrer une session spéciale au planning de la natalité. II.- LA COURSE AUX ARMEMENTS 1.- Le plus grand danger L'accroissement constant des armements crée de lui-même un risque de guerres, locales ou extensives. Il n'est pas un litige politique qui n'en soit aggravé. Il n'en est pas un qui ne perdrait de son acuité, si un commencement de désarmement mutuellement contrôlé pouvait enfin s'opérer. 2.- Les vains efforts Le Conseil général constate : - que les négociations américano-soviétiques (SALT) pour la protection contre les missiles intercontinentaux sont restés sans résultat tangible; - qu'entretemps, la course aux armements se poursuit et qu'elle coûte chaque année à l'ensemble des Nations Unies plus de 180 milliards de dollars, soit l'équivalent de 9.000 milliards de FB. 3.- Pour un commencement de désarmement Le désarmement complet et universel reste sans doute l'objectif idéal. Mais il n'est pas réalisable en raison du manque de confiance indispensable. En attendant, il fournit un prétexte aux nations armées qui invoquent le "tout ou rien" et constitue ainsi un obstacle à tout progrès partiel. C'est pourquoi il faut poursuivre une réduction effective et contrôlée des armements et de leur fabrication. Le Conseil général rappelle que la Belgique, membre actuellement du Conseil de Sécurité, dispose par là d'un moyen d'influence auprès des Grands. Elle a le devoir d'insister pour que prennent forme les initiatives entreprises alternativement par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en vue d'arrêter la production des matières fissiles et de reconvertir à des fins utiles les stocks d'engins. Le Conseil général appuie toutes les initiatives visant une réduction équilibrée des effectifs et des moyens de destruction qui s'affrontent en Europe. La mise en oeuvre des premiers accords permettrait de faire régner entre l'Est et l'Ouest un climat de confiance indispensable à la paix véritable. La recherche systématique d'un rapprochement des structures économicosociales peut également y contribuer. .../..

5.-Le Conseil général souligne que les projets suivants sont toujours en suspens; il souhaite que la Belgique contribue à leur réalisation : - création de postes internationaux d'inspection à l'Ouest et à l'Est, pour parer aux attaques par surprise; - dénucléarisation extensive de régions européennes de part et d'autres des lignes d'occupation militaire; - conclusion d'un traité européen et non-agression et de renonciation à l'emploi de la force. 4.- L'O.T.A.N. Dans la mesure où les pactes militaires garderaient leur raison d'être, il est nécessaire que la Belgique contribue à améliorer la collaboration entre les partenaires de 1'O.T.A.N., notamment en réservant l'adhésion à l'Alliance à des pays ayant des structures politiques démocratiques. A cet égard, le P.S.B. s'exprime contre l'adhésion de l'Espagne et considère non souhaitable le maintien de l'appartenance à l'O.T.A.N. du Portugal et d'une Grèce qui resteraient dictatoriales. III. - PROBLEMES EXTRA-EUROPEENS 1.- La Chine A. La Belgique devrait renouer avec Pékin des relations diplomatiques officielles, suivant l'exemple récent de l'Italie et du Canada. B. Le Conseil général demande que la Belgique se prononce pour l'admission à 1'0.N.U. de la Chine populaire, ce qui n'exclut pas que Formose (TaTwan) soit admise à demeurer membre de 1'0.N.U. en tant qu'Etat distinct. 2.- Sud-Est asiatique Le Conseil général réprouve les interventions militaires dans le Sud-Est asiatique, et particulièrement celles des forces américaines au Vietnam, interventions qui provoquent aux Etats-Unis mêmes une opposition croissante. Pour que le peuple vietnamien puisse enfin retrouver la paix et jouir de l'indépendance, il est indispensable que les Etats-Unis fixent une date prochaine pour le retrait total de leurs forces terrestres, navales et aériennes et qu'ils permettent la formation dans le Sud-Vietnam d'un gouvernement réellement représentatif des divers milieux. Celui-ci ne peut résulter que d'élections générales auxquelles participera le F.L.N. et qui auront lieu dans des conditions garantissant pleinement la liberté de l'électeur et des candidats. Le Conseil général estime que la Belgique doit établir des relations diplomatiques avec la République démocratique du Nord Vietnam. 3.- Proche-Orient - Mise en pratique des résolutions du Conseil de Sécurité. - Négociation israélo-arabe, avec médiation des Quatre (Etats-Unis, Union soviétique, France et Grande Bretagne) pour : a) la reconnaissance de l'Etat d'Israel par les nations arabes et application des résolutions du Conseil de Sécurité impliquant le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés, moyennant certaines modifications de frontières.

d) le soutien des aspirations sociales, culturelles et communautaires des Arabes de Palestine. 4.- Pakistan Le Conseil général, vivement ému par la catastrophe dans laquelle s'abime le Pakistan oriental et qui menace de s'étendre à une partie de l'Inde. - demande au gouvernement de notre pays et aux autorités de la C.E.E. d'amplifier les mesures destinées à mettre en ocuvre une aide alimentaire et sanitaire accélérée; - attend en outre du gouvernement qu'il agisse au sein du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. afin de faire prévaloir une solution politique fondée sur la volonté librement exprimée des populations du Pakistan oriental et d'éviter une extension internationale du conflit. 5.- Chili Le Conseil général, constatant que l'expérience en cours au Chili s'efforce de transformer profondément la société dans le cadre et par les moyens de la démocratie politique, assure de sa solidarité le gouvernement de Salvador Allende. IV .- LES RAPPORTS EST-OUEST 1.- Les blocs "Le Conseil général estime que, pour accélérer la détente, de nouvelles formes de sécurité collective doivent être négociées, afin d'arriver à la disparition des blocs militaires". Cet avis, exprimé le 6 mai 1967, reste entièrement valable. Devant les risques de conflits, la sécurité collective consiste dans une solidarité, non pas uniquement ou principalement militaire, mais liée à des intérêts communs et à des droits égaux. 2.- Obstacles et résistances La disparition des blocs ne résultera pas de la dissolution ou de l'affaiblissement unilatéral d'une seule des deux alliances. Elle ne peut se faire que d'un commun accord et d'étape en étape par des mesures équivalentes. Il faut constater que, dans le camp oriental, tout a été fait, depuis l'intervention armée en Tchécoslovaquie, pour resserrer les liens politicomilitaires entre les pays du bloc de Varsovie, tandis que le potentiel soviétique, terrestre, naval et aérien ne cessait de se renforcer. La doctrine Brejnev a été imposée aux pays de l'Est. Elle se définit par la limitation de la souveraineté de ces pays et par l'affirmation du droit d'intervention. A l'Ouest, deux faits sont à noter : .../..

b) la garantie des frontières de cet Etat et neutralisation de certaines

zones sous la garde internationale;

c) la liberté de navigation;

6 .-

7.-1°) L'influence marquante des états-majors atlantiques dans la politique de l'alliance. Ceux-ci ne sont pas qualifiés pour mener une action politi-2°) Dans les milieux politiques des Etats-Unis, une tendance croissante à la réduction des forces américaines en Europe. Dans l'ensemble, aucun progrès n'a été réalisé dans les rapports entre les deux blocs. 3 .- Pour une détente réelle a) Les socialistes ne se résigneront jamais à ce que l'Europe soit définitivement coupée en deux par les lignes d'occupation militaire et les différences de régime. b) Ils contribueront au maximum à l'extension des échanges commerciaux et culturels entre l'Ouest et l'Est. c) Ils feront ce qui dépend d'eux pour que les populations de la zone d'influence soviétique bénéficient d'une protection accrue des Droits de l'Homme et pour qu'ils progressent dans la voie de la démocratie politique, économique et sociale : c'est là une des conditions d'une détente réelle entre tous les peuples européens. 4.- Pour une Union des démocraties européennes Les gouvernements démocratiques de l'Europe occidentale doivent resserrer leurs liens et avoir une politique commune tant à l'égard des puissances d'Outre-Atlantique que de l'U.R.S.S. Dans ce sens, les pourparlers bilatéraux ou plurilatéraux avec les pays de l'Est sur tous sujets d'intérêt commun sont à encourager résolument. Ces sujets sont nombreux. Ils peuvent prendre de plus en plus d'ampleur. L'union européenne devrait ainsi devenir une "Union des démocraties pour la sécurité et la coopération". Le Conseil général condamne le choix de Lisbonne comme lieu de réunion du conseil ministériel de 1:0.T.A.N. et recommande vivement à l'opinion et au gouvernement de ne plus tolérer que les conseils atlantiques et des exercices militaires interalliés soient encore prévus et se tiennent dans les dictatures européennes membres ou associées de 1º0.T.A.N. V.- LES DEUX ALLEMAGNES 1. Les traités de Moscou et de Varsovie Le Conseil général salue la tenacité avec laquelle le socialiste Willy BRANDT, Chancelier de la République fédérale, tout en restant fidèle à tous ses engagements occidentaux, poursuit sa politique de détente avec l'Est, en dépit des déchaînements de l'opposition intérieure et des résistances extérieures. La ratification du traité de Moscou (12 août 1970) sur la renonciation à la force et de celui de Varsovie (7 décembre 1970) sur la fixation de la frontière Oder-Neisse est d'une importance capitale pour la sécurité européenne. Un échec signifierait la revanche des éléments nationalistes en Allemagne et, selon toute probabilité, une reprise de la guerre froide. ../..

8.-Il importe donc au plus haut point que toutes les parties intéressées acceptent de faire ce qui dépend d'elles pour éviter cet échec. 2.- La question de Berlin Le Conseil constate que lesdites ratifications ont été liées à la solution des controverses au sujet du statut de Berlin et qu'il suffit de faire traîner les pourparlers en longueur pour retarder indéfiniment l'adoption définitive des traités. Les décisions dépendant à la fois des quatre puissances présentes à Berlin et les deux Etats allemands, mais des premières principalement, le Conseil souhaite que les partis socialistes et les gouvernements auxquels ils participent s'entendent pour hâter, par la solution du problème berlinois, la ratification des traités. Le Conseil constate le caractère raisonnable des positions prises à ce sujet par Willy BRANDT et souhaite vivement que ces positions finissent par l'emporter. Il regrette que la R.D.A. et même le Kremlin ne semblent pas disposer à faciliter les ratifications au sujet de Berlin et qu'ils favorisent ainsi la tactique dilatoire de certains Occidentaux. 3.- Relations avec la R.D.A. (République Démocratique Allemande) Les socialistes approuvent et soutiennent la politique actuelle du Chancelier BRANDT. En conséquence, ils acceptent que l'établissement des relations diplomatiques avec la R.D.A. soit différé. Ils estiment toutefois que cette situation ne devrait pas plus longtemps faire obstacle à l'admission de la R.D.A. dans les organisations internationales de coopération technique à vocation universelle. VI. - CONFERENCE PANEUROPEZNNE 1.- Le projet A plusieurs reprises, au cours des années passées, l'Internationale avait fait sienne, à la demande du P.S.B., l'idée d'une Conférence groupant tous les pays européens qui voudraient y participer, ainsi que les Etats-Unis, le Canada et l'Union soviétique avec ses alliés. L'U.R.S.S. a manifesté plus d'une fois le voeu qu'une telle Conférence ait lieu. Les Etats de l'Est et de l'Ouest ont affirmé, en ces derniers mois, qu' ils étaient prêts à entreprendre ces nouvelles négociations, l'objectif étant double : sécurité et coopération. Les thèmes principaux de la négociation ont été prévus comme suit : - reconnaissance des frontières actuelles - renonciation à l'emploi de la force - développement des contacts humains et des échanges dans tous les domaines : économique, scientifique et artistique - désarmement progressif, réciproque et contrôlé - reconnaissance par l'Est des Communautés européennes. ../..

2,- Positions socialistes

- a) Il ne peut être question que la ou les Conférence(s) en question soient un moyen pour les pays de l'Est d'obtenir de l'Ouest des concessions unilatérales.
- b) D'où la nécessité d'une très sérieuse préparation, mais qui ne peut être une tactique d'ajournement.
- c) Cette préparation doit aboutir à la composition rapide d'un ordre du jour, dans lequel la question du désarmement ne peut être reléguée à la dernière place.
 Pour la simple raison que notre continent est celui où l'opposition des deux blocs est la plus directe et l'accumulation des armements la plus forte.
- d) Il est évident qu'une telle Conférence ne pourrait avoir lieu si les négociations sur Berlin rendaient impossible la ratification des traités allemands avec l'Est.
- e) Au contraire, si cette ratification est en bonne voie, l'"Union des démocraties européennes pour la sécurité et la coopération" pourra prendre forme et comporter un organisme permanent de sécurité collective et d'arbitrage des litiges, en rassemblant sur pied d'égalité tous les pays d'une Europe indépendante et pacificatrice.

VII. - A LA JEUNESSE

Dans toute l'Europe et dans le monde se développent des mouvements de jeunesse - jeunesse au travail et jeunesse aux études - dont les conséquences présentes et futures ne peuvent manquer d'être considérables.

Ces mouvements s'accompagnent inévitablement d'outrances et de violences qui en affaiblissent l'efficacité.

Mais ils expriment dans l'ensemble, une volonté de changement et de renouvellement que les socialistes ne peuvent ignorer.

Ils rejettent le dogmatisme communiste, comme ils condamnent la société de consommation à l'américaine, ainsi que les fausses nouveautés du néocapitalisme, les programmes dépassés et des idées mortes.

Ils réclament l'étude sérieuse des possibilités de convergences des systèmes économico-sociaux et la recherche d'une économie optimale.

Une large partie de cette jeunesse est disponible pour un socialisme international à la mesure de notre temps. A la différence des générations fanatisées par le nationalisme et qui ont été entraînées dans deux guerres mondiales, la jeunesse actuelle aspire à l'entente des peuples et aux grandes tâches communes.

Le Conseil général estime que les socialistes ne peuvent y être trop attentifs et qu'ils doivent tout faire pour que les années à venir ne déçoivent pas l'espoir de la jeunesse éprise de paix, de liberté et de justice.

LE P.S.B ET LES PROBLEMES INTERNATIONAUX

Le Conseil général du P.S.B. s'est réuni deux fois cette année pour fixer les positions des socialistes belges en matière de politique internationale : le 27 mars, il se préoccupait plus particulièrement de la construction européenne; le 12 juin, des questions de sécurité, de détente etde coopération. La résolution relative à cette dernière réunion, qui faisait l'objet de très nombreux amendements, fut mise au point définitivement au cours de la réunion du Bureau du P.S.B. du 12 juillet dernier et adoptée à l'unanimité, moyennant les réserves de deux membres, respectivement sur les problèmes israéliens et le Sud-Est Asiatique. Voici le texte intégral des deux résolutions qui concrétisent donc les conceptions du P.S.B. en politique étrangère.

LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Le Conseil des ministres des Six, au cours de ses séances des 8 et 9 février 1971, s'est prononcé sur l'Union économique et monétaire.

L'accord porte sur un programme décennal au bout duquel se trouvent réalisés les objectifs de l'Union économique et monétaire.

L'importance des délibérations des Six consiste dans un engagement politique ferme de réaliser le programme dans lequel sont définis le contenu de la première étape, les conditions du passage de la première à la deuxième étape, ainsi que les objectifs de la phase finale.

En ce qui concerne les problèmes institutionnels, le compromis réalisé prévoit que le transfert des compétences nationales à la Communauté s'effectuera dans la mesure nécessaire à la cohésion de l'Union et à l'efficacité de l'action communautaire selon le principe de la subsidiarité.

La réalisation de cette Union débute le 1er janvier 1971.

La première étape a été fixée à trois ans qui pourraient en devenir 5; à l'issue de cette étape, le Conseil des ministres arrêtera les mesures conduisant à la réalisation complète de l'Union.

L'action parallèle à mener dans la réalisation de l'Union économique et monétaire comporte le renforcement de la collaboration entre

-- 2 -les banques centrales des états membres ainsi que la coordination des politiques économiques de ces mêmes états. La coordination des politiques économiques et la collaboration des banques centrales peuvent être immédiatement entreprises en fonction des objectifs du plan. Le Conseil général se réjouit que dans l'optique de la Construction Européenne qui est celle du Parti socialiste Belge, la session du Conseil des ministres a adopté sans réserve le schéma fondamental d'une " zone à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens, les services et les capitaux circuleront librement et sans distorsion de concurrence, sans pour autant engendrer des déséquilibres structurels et régionaux et dans les conditions propres à permettre aux agents économiques de développer leur activité à l'échelle communautaire." Il constate également avec satisfaction qu'ont été retenues "les conditions indispensables à la création d'une monnaie unique ", supposant la constitution d'un "ensemble monmétaire individualisé au sein du système international, caractérisé par la convertabilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et comportant une organisation communautaire des Banques centrales". L'engagement qui en découle, permettra au cours des phases succesives d'atteindre les objectifs indiqués ci-dessus. Le Conseil général constate, compte tenu des corconstances actuelles, que si les propositions en matière institutionnelle - prévues dans le plan Werner - n'ont pas été atteintes, il n'en demeure pas moins que l'acquis considérable consiste dans l'engagement politique des Etats membres de réaliser une harmonisation approfondie et irréversible de leurs politques économiques , parallèlement à à réalisation d'un ensemble monétaire solidaire et cohérent vis à vis des pays tiers. Dans le souci de favoriser un aboutissement heureux et efficace des décisions arrêtées à la session des 7 et 8 février 1971, il importe : 1.- D'assurer une information , aussi complète que possible, de l'opinion publique des états membres. Il est indispensable que les populations concernées réalisent

- 3 pleinement l'importance des objectifs de la construction européenne de manière à éviter que les mesures envisagées ne suscitent, dans certains cas. l'incompréhension ou l'hostilité de groupes économiques et sociaux importants. Ce devoir d'information concerne en particulier la jeunesse qui est éprise de l'idée européenne et qui est impatiente de voir l'accélération de la construction européenne. 2.- Les gouvernements et les parlements nationaux doivent eux-mêmes être exactement éclairés sur la nature des décisions prises mais aussi sur les mesures d'application qui interviendront au cours de la réalisation progressive de l'Union économique et monétaire. C'est le devoir des ministres siégant en conseil, de servir de trait d'union entre la communauté enropéenne, les gouvernements et parlements nationaux pour éviter qu'une distorsion ne mette en cause les conditions psychologiques, économiques et sociales de l'union. 3.- De même et sans préjudice à ce qui est dit plus loin en ce qui concerne la nature des des Pouvoirs de contrôle du parlement euro péen, il est essentiel que soit définie, avec une clarté suffisante, la nature des rapports qui existent entre les organes de la - Communauté et les pouvoirs publics nationaux. 4.- Il importe également d'associer les partenaires sociauxà la préparation, à l'élaboration et à l'exécution de l'oeuvre en cours. A l'instar de ce qui existe dans la plupart des Etats, il s'indique de prévoir des formes de concertation appropriée avec les partenaires sociaux et, en particulier, avec les représentants du travail. 5.- Le corollaire des garanties proposées est d'éviter que devant la complexité et l'ampleur des tâches qui s'annoncent pour la Communauté économique européenne, en raison également de l'inadaptation de certains organes nationaux, l'oeuvre entreprise ne coure le risque d'une déviation technocratique. 6.- Il a été précisé que des mesures sont prises dans le domaine régional et structurel au niveau de la Communauté pour réduire les tensions susceptibles de compromettre la réalisation à terme de l'Union. En égard aux problèmes internes de la Belgique, il faut souligner que ces mesures sont limitées aux programmes prioritaires, tels qu'ils sont définis dans le troisième programme de politique économique à moyen terme, et les moyens à mettre en

- 4 oeuvre se situent dans le cadre des traités actuellement en vigueur. En d'autres termes et sans méconnaître la nécessité d'une solidarité européenne en faveur des régions sous-développées, il ne peut être question de met+ tre en péril les objectifs pour suivis sur le plan national dans le cadre d'une politique régionale. 7.- Des mesures devraient être prises pour mettre fin aux abus de la concurrence entre les membres de la C.E. dans l'appel aux investissements. 8.- Enfin, un devoir spécifique des partis socialistes, des syndicats et des progressistes de l'Europe en voie d'intégration consistera à défendre le secteur public et notament l'initiative industrielle publique au niveau de la C.E.E., pour en assurer la concertation, la propotion et la gestion efficace et d'adapter à cet effet les statuts de la Banque européenne d'Investissement. De même, les formes d'économies mixtes ou de cogestions et du secteur public, existant au niveau national, ne peuvent être l'objet de mesures restrictives au niveau communautaire. MODIFICATION DU TRAITE DE ROME ET RENFORCEMENT DES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPEEN Depuis le ler janvier 1971, la Communauté Européenne dispose de certaines ressources qui instaurent un budget propre de la Communauté. Pendant une première période dite de transition allant du ler janvier 1971 au 31 décembre 1974, ce budget continuera provisoirement à être alimenté en complément par des contributions nationales et ledit budget sera entièrement constitué par des ressources propres à partir du ler janvier 1975. Le contrôle supplémentaire accordé récemment au Parlement européen sur le budget de la Communauté européenne est nettement insuffisant. Une compétence appropriée de contrôle et de législation doit être reconnue au Parlement européen au moment du passage à la deuxième étape de l'Union économique et monétaire et dès à présent, dans ce but, la révision du Traité de Rome devrait être mise à l'étude conformément àux dispositions du Traité. Le Conseil général prend acte de l'engagement de la Commission de la Communauté Européenne de présenter endéans les deux ans des propositions relatives à un accroissement des pouvoirs d'un Parlement européen dont la représentativité sera renforcée, notamment par des élections générales.

L'UNION POLITIQUE DE L'EUROPE

Le Congrès de La Haye de 1969 avait suscité bien des espoirs. N'avai

chargé les ministres des Affaires étrangères "d'étudier la meilleure

Le Congrès de La Haye de 1969 avait suscité bien des espoirs. N'avait-il pas chargé les ministres des Affaires étrangères "d'étudier la meilleure manière deréaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement des Communautés européennes"?

Les moyens mis en oeuvre pour réaliser ces progrès paraissent fort insuffisants, l'objectif à atteindre étant de faire entendre une seule voix sur la scène internationale ou, à tout le moins dans un premier stade, de participer dès à présent aux conversations et aux négociations qui intéressent l'ensemble de la politique internationale.

Une première étape, qui suivrait l'actuelle période de consultations biannuelles devrait commencer au plus tard le ler janvier 1973, date limite pour l'entrée effective des quatre etats-candidats à l'adhésion à la Communauté européenne. Cette première étape consisterait dans des consultations préalables des Etats-membres de la Communauté avant la prise d'initiatives dans le domaine de la politique étrangère et dans la concertation des ministres en vue de décisions qui affectent la politique extérieure des gouvernements respectifs, qu'il s'agisse des affaires européennes ou mondiales.

Compte tenu de l'intention du Conseil des ministres de la Communauté européenne de déposer un 2e raapport d'ensemble au plus tard deux ans après la mise en oeuvre du système de consultations actuel, il est suggéré d'avancer la date limite précitée et de faire des propositions constructives au plus tard à la fin de cette année et d'associer la Commission de la Communauté européenne à ce travail, qui doit permettre la présentation d'un plan d'action en rapport avec les respons abilités accrues de la Communauté élargie dans ce monde.

Par ailleurs, force est bien de constater que les dispositions du Traité de l'Union de l'Europe occidentale relatives à la consultation politique ne sont pas appliquées.

Le Conseil général attire l'attention sur le danger qui en résulte pour l'avenir de la construction ouropéenne.

LES PROBLEMES SOCIAUX

La réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire doit avoir comme objectifs sociaux : le plein emploi, le progrès social, une répartition équitable du revenu national dans les etats-membres.

A cette fin, la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil des ministres en février 1971, doit être complétée par une initiative dans le domaine social. A l'instar du Mémorandum sur la politique agricole, du Mémorandum sur la politique industrielle et de la Note sur la politique régionale, la commission devait élaborer, et soumettre au Conseil des ministres un Mémorandum sur la politique sociale. Ce-Mémorandum devrait : 1.- Indiquer les grandes lignes et les mosures d'exécution les plus importantes dans le domaine: a) De la politique de l'emploi, qui doit porter entre autres sur : - une meilleure connaissance de la situation actuelle et des prévisions sur le marché de l'emploi. - Un examen systématique des répercussions sur le marché de l'emploi des - différentes politiques communautaires. - Le développement et l'adaptation de la formation, du perfectionnement et de la réadaptation professionels. - La protection des travailleurs licenciés en cas de fermeture ou de fusion d'entreprises. b) Des conditions de travail, ce qui implique, en premier lieu, la création de commissions paritaires au niveau de la communauté. c) De la sécurité sociale, ce qui signifie la fixation de priorité sur base d'un bilan de la situation actuelle. 2.- Préciser de quelle manière les aspects sociaux des politiques sectorielles doivent êtrex abordés afin d'éviter une déorganisation des régimes sociaux applicables à tous les travailleurs. En ce qui concerne les priorités immédiates, le Conseil général réclame la soumission au Conseil des ministres : - Du règlement d'application du Fonds social européen. - D'un rapport synthétique sur la situation actuelle, sur les possibilités d'harmonisation de la durée du travail, des vacances anuelles et sur l'évolution des rémunérations. - D'un rapport sur les problèmes posés par l'immigration des travailleurs étrangers provenant de pays tiers. Compte tenu de la correlation entre les problèmes économiques et les problèmes sociaux, les représentants des organisations syndicales et patronales doivent être associés à la préparation, l'élaboration et l'exécution des politiques communautaires.